

Organisme certificateur

11, rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE ST DENIS Cedex
Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00
www.marque-nf.com

**Organisme mandaté par
AFNOR Certification**

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

**REGLES DE CERTIFICATION
MARQUE NF CONTENEURS A DECHETS**



PARTIE 6

TARIF APPLICABLE – CONDITIONS DE FACTURATION

SOMMAIRE

- 6.1. Tarif applicable**
- 6.2. Conditions de facturation**

6.1. TARIF APPLICABLE

Les montants des prestations pour l'obtention de la certification et la surveillance des produits certifiés font l'objet d'un tarif révisable annuellement. Le tarif de l'année en cours est adressé à tous les titulaires de la marque.

Les actions de promotion font l'objet d'un budget particulier qui doit être décidé chaque année en concertation avec le comité.

Les tarifs s'entendent en euros hors taxes. Lorsqu'il s'agit de tarifs d'essais, les échantillons doivent être livrés au laboratoire de la marque, franco de port et dédouanés le cas échéant, dans un délai maximal de 15 jours à compter de la date de prélèvements.

La facturation des essais est émise dès que le laboratoire est en possession des échantillons.

6.1.1. OBTENTION DE LA CERTIFICATION (PAR SITE DE PRODUCTION) (EN € HT.)

PRESTATIONS		TARIF
Instruction technique du dossier		2 533
Frais par modèle de conteneurs fixes de surface levés par le haut et vidés par le bas présenté		400
Audit (comprenant la préparation, la réalisation de l'audit, la rédaction du rapport d'audit et le temps de déplacement pour les sites en France) (frais de séjour et de déplacement en sus - voir § 6.1.6.)	Site non certifié ISO 9001	Site certifié ISO 9001
Site de production de conteneurs roulants	3 495	2 958
Site de production de conteneurs fixes de surface levés par le haut et vidés par le bas	2 958	2 421
Supplément pour les audits des sites situés en Europe		269
Supplément pour les audits des sites situés hors Europe		sur devis
Essais		
Essais pour un modèle de conteneur « 2 roues »		1 973
Essais pour un modèle de conteneur « 2 roues » avec option de collecte sélective (3 couvercles de collecte sélective)		4 610
Essais pour un modèle de conteneur « 4 roues »		2 616
Essais pour un modèle de conteneur « 4 roues » avec option de collecte sélective (3 couvercles de collecte sélective)		5 253
Essais pour 3 modèles de conteneurs fixes de surface levés par le haut et vidés par le bas d'une même famille et équipés d'un même système de vidage		20 152
Essais pour 3 couleurs de base		5 776

6.1.2. SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES (par site de production) (EN €HT.)

PRESTATIONS		TARIF
Instruction technique du dossier		2 533
Audit (comprenant la préparation, la réalisation de l'audit, la rédaction du rapport d'audit et le temps de déplacement pour les sites en France) (frais de séjour et de déplacement en sus - voir § 6.1.6.)	Site non certifié ISO 9001	Site certifié ISO 9001
Site de production de conteneurs roulants	2 689	2 151
Site de production de conteneurs fixes de surface levés par le haut et vidés par le bas	2 151	1 613
Supplément pour les audits des sites situés en Europe		269
Supplément pour les audits des sites situés hors Europe		sur devis
Essais		
Essais pour un modèle de conteneur « 2 roues »		1 973
Essais pour un modèle de conteneur « 4 roues »		2 616
Essais pour un modèle de conteneur fixes de surface levés par le haut et vidés par le bas $\leq 3 \text{ m}^3$		7 515
Essais pour un modèle de conteneur fixes de surface levés par le haut et vidés par le bas $> 3 \text{ m}^3$		8 000
Essais pour 3 couvercles de collecte sélective adapté à un modèle de conteneur		2 637

6.1.3. EXTENSION D'ADMISSION (EN €HT.)

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier	559
Audit (comprenant la préparation, la réalisation de l'audit, la rédaction du rapport d'audit et le temps de déplacement pour les sites en France) (frais de séjour et de déplacement en sus - voir § 6.1.6.)	cf. tarification des audits de suivi (§ 6.1.2)
Essais	sur devis

6.1.4. VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES (EN €HT.)

PRESTATIONS	TARIF
Instruction technique du dossier	798
Audit (comprenant la préparation, la réalisation de l'audit, la rédaction du rapport d'audit et le temps de déplacement pour les sites en France) (frais de séjour et de déplacement en sus - voir § 6.1.6.)	cf. tarification des audits de suivi (§ 6.1.2)
Essais - cf. tarification des essais unitaires (§ 6.1.5)	

6.1.5. TARIFS UNITAIRES DES ESSAIS (EN €HT.)

POUR LES CONTENEURS ROULANTS A DECHETS

Essais sur conteneurs (par modèle)

Suivant NF EN 840-5		
Contrôle avant essai dont aspect visuel, cotes et dimensions (suivant NF EN 840 - 1 à 4)		386
Choc par chute de boule	Le premier modèle	618
	Les modèles suivants essayés simultanément (par modèle)	555
Choc sur plan incliné (conteneur 4 roues)		326
Choc contre trottoir (conteneur 4 roues)		109
Descente de trottoir		165
Stabilité		82
Traction		124
Freins (conteneur 4 roues)		42
Levage et basculement		100
Fissuration sous contraintes internes		124
Poignées (dont vérifications suivant NF EN 840-6)	Conteneur 2 roues	207
	Conteneur 4 roues	373
Par modèle de roues présenté		167
Suivant Règles de certification de la Marque NF		
Conteneurs à 2 ou 4 roues avec cloison transversale ou longitudinale pour collecte sélective : Descente de trottoir		165
Conteneurs avec couvercle adapté à la collecte sélective : Choc par chute de boule		369
Conteneurs à couvercle pivotant équipé d'un système de fermeture automatique : Essai de sécurité :	Frais fixes de location de mannequin	438
	Par modèle	411

Essais sur matière plastique :

Action des agents atmosphériques		
Essai de vieillissement accéléré	de 1 à 3 couleurs de base	2 505
	pour les suivants (forfait de 1 à 3 couleurs de base)	1 255
Essai de traction (par série d'éprouvettes) (*)		341
Résistance au blanchiment	pour 1 à 6 couleurs de base	1 225
	pour 7 à 10 couleurs de base	1 450
	pour 11 à 20 couleurs de base	1 671
Indice de fluidité (par modèle de cuve ou de couvercle présenté)		239

(*) exemple pour 5 couleurs de base : $2\ 505 + 1\ 255 + (2 \times 5 \times 341) = 7\ 170$

Tenue à la corrosion

Vérification du traitement (coupe plus 10 mesures d'épaisseur)	
(par élément métallique)	221

POUR LES CONTENEURS FIXES DE SURFACE LEVES PAR LE HAUT ET VIDES PAR LE BAS

Essais mécaniques sur conteneurs fixes de surface levés par le haut et vidés par le bas (par modèle)		
Frais fixes	Par volume	1 603
	les autres modèles du même volume, par modèle	202
Contrôles dimensionnels		202
Stabilité à vide		254
Résistance à impacts intérieurs		602
Chute libre		399
Lestage de conteneur		502
Détermination du volume utile	Volume ≤ 3 m3	399
	Volume > 3 m3	445
Résistance du toit		716
Stabilité conteneur lesté		351
Résistance aux impacts extérieurs lestés	Volume ≤ 3 m3	1 503
	Volume > 3 m3	1 653
Dispositifs de vidage et de fermeture	Volume ≤ 3 m3	1 803
	Volume > 3 m3	1 983
Résistance mécanique du dispositif de levage	Volume ≤ 3 m3	1 104
	Volume > 3 m3	1 213
Mesure de bruit sur conteneur		
Le premier modèle		1 598
Les autres modèles essayés simultanément		822
Essais sur matière plastique : Action des agents atmosphériques		
Essai de vieillissement accéléré (forfait pour 15 couleurs)		11 882
Essai de traction (par série d'éprouvettes)	la première série	334
	les séries suivantes	260
Tenue à la corrosion :		
Essai suivant la norme NF ISO 9227 (Pour une enceinte de 1 m3		1 637

6.1.6. FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT

Déplacements en France métropolitaine

- *frais de séjour*

Les frais de restauration et d'hébergement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation forfaitaire (123 €) par nuit passée sur place.

- *frais de déplacement*

Les frais de déplacement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel.

Déplacements à l'étranger

- Les frais de restauration et d'hébergement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation forfaitaire en fonction du barème applicable au pays concerné.

- Les frais de déplacement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel.

6.1.7. ANNULATION D'UN AUDIT

Toute annulation d'un audit, dont la date a été retenue en accord entre le LNE et l'entreprise auditée, fait l'objet d'une facturation sur les bases suivantes :

- Ø annulation de 15 jours à 8 jours de la date prévue : 50 % du montant de l'audit
- Ø annulation de 7 jours à 3 jours de la date prévue : 75 % du montant de l'audit
- Ø annulation de 2 jours au jour prévu : 100 % du montant de l'audit.

6.2. CONDITIONS DE FACTURATION

6.2.1. RECOUVREMENT DES FACTURES

Le LABORATOIRE NATIONAL DE METROLOGIE ET D'ESSAIS, organisme mandaté, est habilité à recouvrer l'ensemble des factures.

Le règlement des factures émises par le LNE est exigible dans les 45 jours.

Le demandeur ou le titulaire doit acquitter ces factures dans les conditions prescrites : toute défaillance de la part du titulaire fait en effet obstacle à l'exercice par le LNE des responsabilités de contrôle et d'intervention qui lui incombent au titre des présentes règles.

Dans le cas où une première mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ne déterminerait pas, dans un délai de un mois, le paiement de l'intégralité des sommes dues, le LNE peut adopter des mesures conservatoires vis-à-vis du droit d'usage de la Marque NF, pour l'ensemble des produits admis du titulaire.

6.2.2. OBTENTION DE LA CERTIFICATION

Les prestations correspondent, pour chaque usine, à l'instruction des dossiers, à l'audit et aux essais sur les prélèvements effectués lors de cet audit.

Le montant relatif à l'instruction du dossier est payé en une seule fois au moment du dépôt de la demande et correspond à l'instruction de dossier (pour un site de production), la présentation au Comité de marque et la participation au fonctionnement général de la marque.

Le montant relatif aux essais est payable dès que le laboratoire chargé des essais est en possession des échantillons.

L'ensemble des montants relatifs à l'instruction de la demande reste acquis quel que soit le résultat de l'instruction.

6.2.3. SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES

Les facturations correspondent au droit d'usage de la marque NF reversé à AFNOR Certification, au suivi du dossier, à l'audit et aux essais sur les prélèvements effectués lors de cet audit.

En cas d'admission en cours d'année, les montants facturés correspondent aux prestations réalisées. La facturation des essais est émise dès que le laboratoire chargé des essais est en possession des échantillons.

Après certification d'un produit, un droit d'usage annuel de la marque NF est facturé au titulaire et versé à AFNOR Certification.

Ce droit d'usage que AFNOR Certification perçoit en sa qualité de propriétaire de la marque NF est destiné à couvrir:

- le fonctionnement général de la marque NF (mise sous assurance qualité, suivi des organismes du réseau NF, gestion du comité certification)
- défense de la marque NF : dépôt et protection de la marque, conseil juridique, traitement des recours, frais de justice,
- la contribution à la promotion générale de la marque NF.

Le montant relatif au suivi du dossier reste acquis même en cas de décision de retrait de l'autorisation.

6.2.4. VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les coûts entraînés par des audits ou essais supplémentaires sont à la charge du fabricant quels que soient les résultats de ceux-ci.

L'instruction supplémentaire du dossier est également facturée pour le traitement des insuffisances ou anomalies constatées par le LNE, ou suite à des sanctions proposées par le comité.

Tant qu'il subsiste chez le titulaire des stocks de produits marqués NF, les contrôles sont maintenus ainsi que le remboursement des frais correspondants.

6.2.5. FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT

Les frais de séjour et de déplacement sont à la charge du demandeur ou du titulaire.